

L'exercice de l'autorité en éducation

Publié le 10 septembre 2026 · Abbé Louis-Edouard Meugniot · 6 min de lecture



« Mon enfant ne m'obéit pas, que voulez-vous que j'y fasse ? » Désabusé, ce père de famille a baissé les bras ; il ne supporte plus les caprices de son enfant, ses cris, ses larmes. Il préfère laisser couler le flot des jours sans se battre ; il y a une certaine paix dans le renoncement à exercer l'autorité, la paix du chien crevé au fil de l'eau, la paix du vaincu qui se soumet à la tyrannie du vainqueur, la paix de la mort quand la vie a quitté le corps sans âme. Demain, cet enfant deviendra un adolescent, rétif à toute autorité, ne supportant pas une remarque ou une contrainte ; tyrannisé lui-même par ses passions, il variera entre enthousiasmes passagers et découragements récurrents. Enfin adulte, du moins selon l'âge, ce capricieux endurci sera au choix, un révolutionnaire toujours en guerre contre les injustices réelles ou présumées, un adulte instable incapable de se fixer dans un choix sur la durée, un époux sans fidélité ou égoïste, un zombie translucide sans caractère et combativité, une personne anxieuse et dépressive toujours inquiète, jamais pacifiée.

La sagesse du Livre des Proverbes

Le livre des Proverbes est plein d'une sagesse précieuse pour l'éducation de nos enfants. « *Faute de direction un peuple déchoit* » (Prov. XI, 14), nous prévient-il. L'exercice de l'autorité doit avoir pour finalité de donner un but pratique aux actions de ceux qui nous sont confiés. Non pas

n'importe quel but, mais celui qui est nécessaire au bien commun de la famille, à l'amélioration vertueuse de l'enfant et en définitive, au salut de son âme dans la béatitude éternelle. Le Bon Dieu nous montre qu' « *un enfant sage aime la remontrance, mais le moqueur n'accepte pas les reproches* » (Prov. XIII, 1). Comme nous le disions auparavant, l'enfant sans direction devient insensé tandis que l'enfant docile se perfectionne : « *L'insensé dédaigne l'instruction de son père, celui qui tient compte de l'avertissement devient sage* » (Prov. XV, 5). Les Proverbes concluent sur cette sentence pleine de mesure : « *Corrige ton fils tant qu'il y a espoir, mais ne t'emporte pas jusqu'à le faire mourir* » (Proverbe XIX, 18).

L'autorité des parents vient de Dieu

« *Toute autorité vient de Dieu* » (Rom XIII, 1). « *C'est pourquoi je fléchis les genoux devant le Père, de qui tire son nom toute paternité au ciel et sur la terre* » (Eph. III, 14). L'autorité des parents est donnée par le Bon Dieu lui-même : « *Car selon les enseignements catholiques, l'autorité des parents et des maîtres n'est qu'un écoulement de l'autorité du Père et du Maître céleste ; et ainsi, non seulement elle tire de celle-ci son origine et sa force, mais elle lui emprunte nécessairement sa nature et son caractère. C'est pourquoi l'Apôtre exhorte les enfants à obéir en Dieu à leurs parents, et à honorer leur père et leur mère, ce qui est « le premier commandement avec une promesse* » (Heb. XIII, 4). Et aux parents il dit : « *Et vous pères, n'excitez pas vos fils à la révolte, mais élevez les dans la discipline et la rectitude du Seigneur* » (Eph. V, 23). » (Léon XIII, Encyclique Quod Apostolici, 28 décembre 1878).

L'exercice de l'autorité est un art

L'exercice normal de l'autorité ne dépend pas seulement de ceux qui doivent obéir, mais aussi et dans une large mesure, de ceux qui ont à commander. Autre chose est le droit à détenir l'autorité et à donner des ordres ; autre chose est la supériorité morale qui rend ce droit opérant efficace et effectif, en un mot qui parvient à s'imposer aux enfants et à obtenir l'obéissance. Le premier droit est confié aux parents et aux éducateurs légitimes dans l'acte même de l'éducation ou de l'enseignement ; mais la seconde prérogative, la supériorité morale, c'est l'acquisition de la vertu personnelle qui l'assure et l'accroît, tandis qu'elle peut aussi diminuer et se perdre par notre faute.

Quelques conseils pratiques

Comment acquérir et conserver un tel pouvoir moral sur les enfants qui nous sont confiés ?

L'assurance : opposez à l'enfant qui tente de désobéir, une fermeté douce et raisonnable qui ne plie pas. On ne cède jamais à un caprice, quoiqu'il doive en coûter ; on peut tempérer la décision, remettre à plus tard son exécution si nécessaire, mais l'enfant doit savoir qu'on ne cédera pas. Ainsi, ne passez pas trop de temps à délibérer devant lui ; commandez de façon posée, précise, ferme. N'ayez pas l'air de demander comme des faveurs la docilité, le respect et l'obéissance ; imposez votre volonté à celle de l'enfant. Il respecte ceux qui s'imposent et méprise les faibles.

L'équilibre : tenez compte des circonstances précises dans lesquelles vous commandez une action : la fatigue, la faim, la distraction causée par des éléments extérieurs peuvent réduire la capacité des enfants à obéir. L'autorité nous est donnée non pour écraser, mutiler ou éteindre,

mais pour développer, agrandir l'âme de l'enfant, lui faire poser des actes de vertu ; parfois, l'autorité s'exerce en blessant un peu pour fortifier et diriger, comme le sécateur du vigneron sur sa vigne.

La maîtrise de soi : maintenez votre autorité au-dessus de toute atteinte ; nous ne pouvons pas nous permettre de mentir, médire, calomnier, ou encore des paroles légères et inconvenantes. Notre propre tenue extérieure, nos habits, notre tenue noble et distinguée, sans exagération, en impose. Il ne faut pas chercher à gagner l'affection des enfants à tout prix ; un enfant aime son éducateur qui le reprend avec justice et respect. En ce début d'année scolaire où nous reprenons le joug de la formation académique de nos enfants, appliquons ces conseils de saint Paul : « Ainsi donc, comme il sied à des élus de Dieu, saints et bien-aimés, ayez un cœur plein de miséricorde et de bonté, d'humilité, de douceur, de patience » – « *Enfants, soyez obéissants en toute chose à vos parents, car cela plaît au Seigneur* » (Col. III, 12 ; 20).

Source : [Le Seignadou](#) – Septembre 2026

Source : laportelatine.org/formation/lexercice-de-lautorite-en-education
© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France